

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 11 mars 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 11 mars 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 5 mars 2021.

Président de séance : Marc BERARD

		Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour		BERARD Marc	BACH Fabrice-Sébastien	
			DE PAREDES Xavier	LACASSAGNE Alain	
	Sud Pays Basque		DAGUERRE ELIZONDO M-Christine		
			EUSTACHE Dany		
			GOYHETCHE Ramuntxo		
	Errobi		CARRÈRE Bruno		
			LABÈGUERIE Marc		
	Nive-Adour		CIER Vianney		
			SAINT ESTEVEN Marc		
	Pays de Hasparren		GASTAMBIDE Arño		
			HARAN Gilles		
	Amikuze		ETCHEBER Peio	DAGUERRE Mayie	
	Garazi-Baïgorry		COSCARAT Jean-Michel	BARETS Claude	
Soule			IRIART Jean-Pierre		
			ELGART Xabi		
Iholdy-Ostibarre		LARRALDE André			
		GOITY Xalbat			
Pays de Bidache		AIME Thierry			
		LASSERRE Jean-François			
C.de communes du Seignanx		DUFAU Isabelle N'a pas pris part au vote	PEYNOCHE Gilles	DUFAU Isabelle	

Date d'envoi de la convocation : 05/03/2021

Membres du Bureau en exercice : 25

Membres du Bureau présents : 18

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 17

Décision n°2021-10 – Urbanisme : Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de TARNOS

Le Bureau du Syndicat Mixte du SCoT est sollicité par la Communauté de communes du Seignanx pour émettre un avis en tant que Personne Publique Associée sur la modification simplifiée n°1 du PLU de TARNOS

Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 29/03/2021 - Certifié exécutoire le : 29/03/2021

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'examen des procédures d'urbanisme en cours et l'exercice du rôle de PPA, constitue pour le Syndicat, un moyen important de s'assurer que chaque projet contribue effectivement à la mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur à leur échelle.

Le Bureau syndical a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de modification simplification du PLU de la commune de TARNOS lors de la séance du 11 mars 2021, en présence de Madame Isabelle DUFAU, Adjointe au Maire en charge de l'intercommunalité, qui a pu répondre à toutes les questions que souhaitaient poser les élus du Bureau.

Madame DUFAU s'est retirée lors du délibéré et n'a pas pris part au vote.

Avec cette procédure, la commune souhaite réduire un emplacement réservé (ER v11) initialement destiné à la réalisation d'un tronçon de piste cyclable car la création de cette piste cyclable sera reportée sur un autre itinéraire, la route du Champ de tir.

La partie supprimée se situe dans la zone industrialo-portuaire (ERV1).

Elle devait relier l'avenue du 1^{er} mai, au croisement de la route de la Barre, à la future voie de contournement et à la plage de la Digue.

Ce tronçon est supprimé, car le tracé de cette future piste cyclable a été réévalué et déplacé sur une voirie existante.

Aussi, le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur ce projet de modification, considérant que le projet de piste cyclable n'est pas remis en cause par cet ajustement.

Le Président,



Marc BERARD